DROIT DES AFFAIRES

Intelligence artificielle et droit : appliquer l'IA Act et encadrer les usages internes

Les outils d'intelligence artificielle sont entrés dans les entreprises avant que leur cadre juridique ne soit stabilisé. Des équipes les utilisent pour trier des candidatures préparer des contrats ou analyser des données. Les questions remontent ensuite au juriste sur les données transmises et la responsabilité d'une décision erronée. Deux jours pour poser un cadre praticable : situer le champ d'application de l'IA Act et ses catégories de risque articuler ce texte avec la protection des données et le droit d'auteur puis construire une politique d'usage et une grille d'évaluation. Les participants travaillent sur les solutions déployées dans leur organisation.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 600 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes d'entreprise avocats délégués à la protection des données responsables conformité et responsables des systèmes d'information.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer le champ d'application de l'IA Act et le rôle des acteurs concernés
- Classer un système d'intelligence artificielle selon les catégories de risque retenues
- Identifier les obligations applicables aux systèmes considérés comme à haut risque
- Articuler les exigences du texte avec la protection des données personnelles
- Encadrer les usages internes par une politique et des clauses contractuelles

03 Programme détaillé

M1 Cadre et acteurs

- Situer le texte et son champ
- Identifier les systèmes visés par la réglementation
- Distinguer le rôle de fournisseur et celui de déployeur
- Repérer les pratiques interdites
- Articuler ce texte avec les autres réglementations applicables
- À retenir : Une entreprise qui se contente d'utiliser un outil du marché reste soumise à des obligations propres.

M2 Niveaux de risque
- Classer avant de décider
- Classer un système selon les catégories de risque prévues
- Identifier les obligations attachées aux systèmes à haut risque
- Traiter les exigences de transparence envers les utilisateurs
- Documenter l'analyse conduite sur chaque outil
- Atelier : Classement des outils d'intelligence artificielle utilisés dans l'organisation des participants.

M3 Données et propriété intellectuelle
- Sécuriser ce qui entre et ce qui sort
- Encadrer les données transmises aux outils
- Articuler ces traitements avec les obligations de protection des données
- Traiter la question des droits sur les contenus produits
- Protéger les informations confidentielles et les secrets d'affaires
- Cas pratique : Analyse des données transmises à un assistant utilisé par un service juridique.

M4 Gouvernance et contrats
- Encadrer l'usage au quotidien
- Rédiger une politique d'usage interne
- Organiser la validation humaine des décisions
- Négocier les clauses d'un contrat de fourniture de solution
- Former et sensibiliser les équipes utilisatrices
- Atelier : Rédaction des règles d'usage applicables à un outil déployé dans un service.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 600 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr